

4D FORDEV
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Chemin des Ecoliers
78720 ST FORGET
902 701 648 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin,
A 13 heures,

Les associés de la Société 4D FORDEV se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1 Chemin des Ecoliers 78720 ST FORGET, sur convocation verbale et sans délai des associés qui y consentent.

Sont présentes :

- Société 4D Consulting, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Arnaud DUCHENE, titulaire de 3 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Laure BOUHIER, titulaire de 2 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 5 000 actions sur les 5 000 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud DUCHENE, en sa qualité de gérant de la société 4D Consulting, Présidente de la Société.

Madame Laure BOUHIER est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression des articles relatifs à la constitution de la société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1^{er} janvier et 31 décembre, de prolonger de six mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de dix-huit mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 29 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer purement et simplement les articles 38 et 39 des statuts de la société 4D FORDEV, correspondant respectivement aux engagements pour le compte de la société en formation et aux formalités de publicité - pouvoirs - frais relatifs à la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Arnaud DUCHENE

La secrétaire
Laure BOUHIER